

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**Lancement officiel de la mise en œuvre du Free Roaming
entre le Togo et le Ghana**

LOME, Togo le 11 octobre 2024

L'ARCEP Togo et l'Autorité de régulation du Ghana (NCA) ont procédé ce **09 octobre 2024 à Accra**, au lancement officiel de la mise en œuvre du protocole d'accord bilatéral signé entre les deux pays en 2023 et qui porte sur l'itinérance gratuite (free roaming) sur les appels et données internet.

En rappel, cet accord prévoit que les usagers des services de téléphonie mobile du Togo en voyage au Ghana et ceux du Ghana au Togo peuvent dorénavant communiquer à des tarifs raisonnables sans avoir besoin de changer leur carte SIM.

En effet, pour un togolais en situation de roaming au Ghana :

- **La réception d'appel est dorénavant facturée à zéro (0) F CFA durant les trente (30) premiers jours consécutifs** alors qu'elle était facturée à l'abonné jusqu'à 240 F CFA par minute ;
- **L'émission d'appel ne peut coûter plus de 8,67 F CFA par minute** alors qu'elle était facturée à l'abonné jusqu'à 550 F CFA par minute ;
- **L'utilisation des services internet ne peut être facturée à plus de 1,6 F CFA le Mo** alors qu'elle était facturée jusqu'à 8400 F CFA par Mo.

L'ARCEP voudrait saisir la présente occasion pour rappeler à tous les usagers togolais que le même protocole relatif au roaming gratuit est signé avec le Bénin et la Côte d'Ivoire et actuellement mis en œuvre par les opérateurs des services mobiles.

En conséquence, l'ARCEP invite les usagers des services de communications électroniques en déplacement au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Ghana à faire l'expérience de l'itinérance gratuite.

Le Communiqué peut être téléchargé sur :

<https://arcep.tg/wp-content/uploads/2024/10/CP20241011-Lancement-officiel-free-roaming-Ghana.pdf>

